Le respect de l'usager dans l'accompagnement social

Au-delà des orientations de la loi 2002-2,
quel respect de la personne est effectivement pratiqué dans l'accompagnement social ?

L'ANESM, l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, est prodigue en recommandations de bonnes pratiques professionnelles et nous communique régulièrement des fascicules pour nous accompagner dans la bien traitance des usagers.

Nos projets associatifs et d'établissements ou de services promeuvent, à juste titre, le respect du droit des usagers et l'organisent.

Les Documents Individuels de Prise en Charge (DIPC) et les Projets Pour l'Enfant (PPE), préconisés respectivement par la loi 2002-2 et celle de mars 2007 réformant la protection de l'enfance, ont pour objectif d'associer étroitement les parents et leurs enfants au processus d'accompagnement.

Les évaluations internes que nous menons, et bientôt les évaluations externes, repèrent les écarts entre ces préconisations de bonnes pratiques professionnelles et doivent les réduire en ajustant les fonctionnements.

Mais qu'en est-il sur le terrain de l'accompagnement social. Les personnes que nous avons pour fonction d'aider se sentent elles considérées ? L'expression de leur demande, et de leur souffrance, est elle entendue et comment ? Se sentent-elles reconnues comme sujet pensant et désirant, acteur de leur devenir ?

MARDI 31 MAI 2011 de 9h30 à 12h00 - Halle des Expositions à Evreux.

Conférence débat, avec la participation de **Saül KARSZ**, Philosophe

et de représentants du **Mouvement ATD Quart Monde** :

Hervé LEFEUVRE et **Maggy TOURNAILLE**, Volontaires permanents et Responsables des Ateliers du Croisement des Savoirs, et **Raymonde LANGUET**, Militante.

Suivie d'un cocktail.